



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

---

CG/YH

### Commission des Classes moyennes et du Tourisme

#### Procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2012

##### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 juin 2012
2. 6403 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat  
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat  
- Adoption d'un projet de rapport
3. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Xavier Bettel remplaçant M. Eugène Berger, M. Fernand Boden remplaçant M. Marc Spautz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Henri Kox, M. Roger Negri remplaçant M. Jean-Pierre Klein, M. Ben Scheuer

Mme Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme

M. Emmanuel Baumann, M. Christian Schuller, du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Jacques-Yves Henckes, M. Jean-Pierre Klein, M. Marc Spautz

\*

Présidence : M. Lucien Clement, Président de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 juin 2012**

Le projet de procès-verbal est adopté.

## **2. 6403 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat**

Monsieur le Rapporteur présente l'avis complémentaire du Conseil d'Etat ainsi que son projet de rapport.

Madame la Ministre informe les membres de la Commission qu'au cours d'une réunion avec les représentants de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), le 4 juillet 2012, cette dernière s'est déclarée satisfaite du texte du projet de loi dans sa version finale.

En réponse aux interventions d'un représentant du groupe déi gréng et des représentants du groupe DP, Madame la Ministre explique qu'une révision générale de la *loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat* n'est pas prévue pour l'instant.

Le projet de rapport est adopté (2 abstentions: MM. Bauler et Bettel).

La Commission choisit le modèle 1 pour le débat en séance publique.

## **3. Divers**

Suite à un échange de vues et avec l'assentiment de la Ministre, les membres de la Commission décident de donner une suite favorable à la demande des groupes parlementaires DP et déi gréng d'organiser une réunion de la Commission et de la Ministre au sujet des engagements pris par le Gouvernement dans le dossier Livange/Wickrange. Cette réunion aura lieu le 9 juillet 2012 à 9:00 heures (l'horaire initial de 10:30 heures a été avancé sur demande du groupe parlementaire DP).

Luxembourg, le 9 juillet 2012

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Lucien Clement